



FORMATION INITIALE



**CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ
CONSTRUCTEUR MÉTALLIQUE
SELON L'ART. 32 OFPR**



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Objectif	Obtenir le CFC de constructeur métallique. Ce certificat fédéral de capacité donne également accès aux cours de préparation au brevet fédéral de chef d'atelier et de montage en construction métallique ou au brevet fédéral de projeteur constructeur sur métal.									
Conditions d'admission	<p>Le candidat doit avoir de bonnes notions du français et justifier d'une activité professionnelle dans le métier de 5 ans au minimum avant la date d'examen prévue.</p> <p>L'expérience professionnelle acquise en dehors du territoire suisse est soumise à l'appréciation de la direction générale de l'enseignement post-obligatoire.</p>									
Certification	Certificat fédéral de capacité de constructeur métallique									
Frais d'inscription <i>Sous réserve de modification</i>	<p>Les frais d'inscription pour chaque cycle sont payables impérativement avant le début du cours.</p> <table><thead><tr><th></th><th>Entreprise cotisante CPR¹</th><th>Entreprise non-cotisante</th></tr></thead><tbody><tr><td>1^{er} cycle</td><td>CHF 1'800.00</td><td>CHF 2'000.00</td></tr><tr><td>2^{ème} cycle</td><td>CHF 1'800.00</td><td>CHF 2'000.00</td></tr></tbody></table> <p>¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.</i>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i>		Entreprise cotisante CPR ¹	Entreprise non-cotisante	1 ^{er} cycle	CHF 1'800.00	CHF 2'000.00	2 ^{ème} cycle	CHF 1'800.00	CHF 2'000.00
	Entreprise cotisante CPR ¹	Entreprise non-cotisante								
1 ^{er} cycle	CHF 1'800.00	CHF 2'000.00								
2 ^{ème} cycle	CHF 1'800.00	CHF 2'000.00								
Aide financière	<p>Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile.</p> <p>Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.</p>									
Durée	<p>Deux cycles de formation répartis sur deux ans et demi, pour un total d'environ 680 périodes.</p> <p>Les samedis + 2 jours en semaine pour le 2^{ème} cycle.</p>									
Dates	<p>1^{er} cycle : de mars à juin de l'année suivante 2^{ème} cycle : d'août à mai de l'année suivante Examens en mai-juin à la fin du 2^{ème} cycle.</p>									
Délai d'inscription	Se renseigner auprès de l'école.									
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page.									

Matières	Nombre d'heures
Connaissances professionnelles et des matériaux	200
Calcul professionnel	80
Culture générale	240
Dessin professionnel	120
Pratique constructeur métallique	40
<u>Total du nombre d'heures</u> Sous réserve de modification	680

Remarque : Les candidats désirant obtenir une attestation de l'Ecole de la construction sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal des cours de 80 %. Cette condition fera fois pour l'admission au 2^{ème} cycle et pour l'attribution de l'aide financière (dans la mesure où le candidat en bénéficie).